



## Commission des finances et des affaires générales

### *70510 - Modernisation du réseau routier*

### **Proposition d'acquisition d'une parcelle sur le territoire de la Commune de WINDSTEIN**

#### **Rapport n° CP/2017/300**

#### **Service gestionnaire :**

M450 - Service Opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'acquérir une parcelle de 0,05 are sur le territoire de la Commune de Windstein, en vue de sécuriser un mur de soutènement de la route départementale 53.

Pour des raisons de sécurité, le Département du Bas-Rhin est amené à procéder à la réfection d'un mur de soutènement situé le long de la route départementale 53 au lieu-dit « Jaegerthal », sur le territoire de la Commune de Windstein.

Dans ce cadre, il s'avèrerait utile d'acquérir une parcelle triangulaire de 0,05 are, permettant de réaliser des travaux confortant l'accotement de la chaussée, par un enrochement au moyen de trois niveaux de blocs de grès.

La route légèrement élargie permettrait de sécuriser le croisement des véhicules.

Il est proposé à la Commission Permanente du Département du Bas-Rhin, en vertu de l'article L 3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'acquérir auprès d'un particulier, à l'euro symbolique, sans versement de prix, la parcelle concernée, cadastrée sous-section 1 n°63 sur le territoire de la Commune de Windstein.

Cette transaction a reçu l'accord de principe du riverain concerné.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide, en vertu de l'article L3213-1 du CGCT, d'acquérir auprès d'un particulier une parcelle cadastrée sous-section 1 n°63 sur le ban de la Commune de Windstein, d'une surface de 0,05 are à l'euro symbolique, sans versement de prix ;*

- Dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

*Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY